
Genre, identités sexuelles et justice spatiale

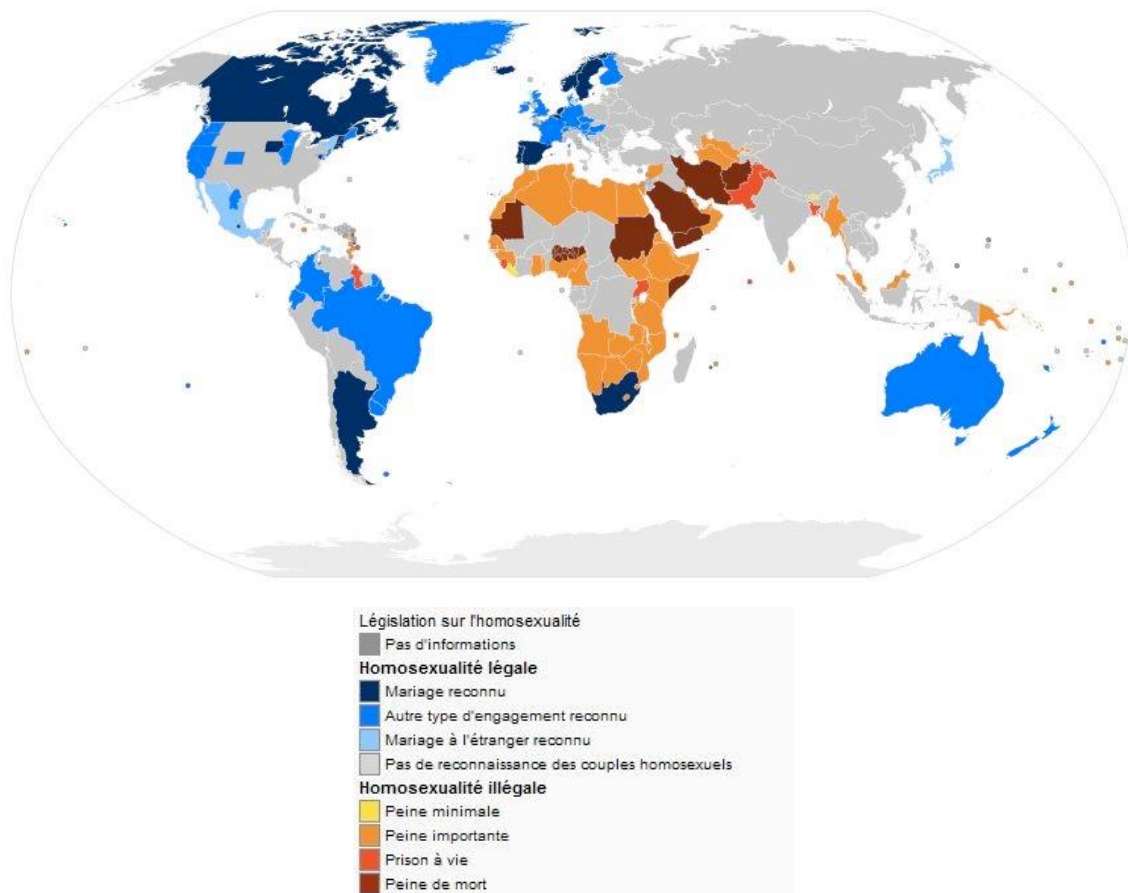
Claire Hancock

Les inégalités genrées et les discriminations fondées sur les orientations sexuelles sont deux aspects notables de l'injustice. Quel que soit le niveau de richesse des sociétés, la pauvreté affecte sensiblement plus la population féminine. Le travail de reproduction sociale et les soins dispensés aux enfants et aux personnes âgées ou invalides sont inégalement répartis entre hommes et femmes, l'emploi salarié féminin étant souvent dévalorisé, et parfois hors d'accès. Les violences continuelles, physiques ou systémiques, endurées par les homosexuels et militants de leur cause dans nombre de pays, font des identités sexuelles minoritaires aussi une question cruciale pour des géographes qui se soucient de justice sociale. Ce numéro entend poser ces questions, et celles du genre et de l'identité sexuelle généralement, dans leurs dimensions spatiales.

De la violence au refus d'une « place »

On ne sait que trop bien que l'orientation sexuelle peut, dans certaines parties du monde, exposer à des violences diverses, de l'injure au meurtre¹, en passant par la discrimination institutionnalisée, jusqu'à la peine de mort. Notre préoccupation paradoxale de géographes est de montrer que ces « certaines parties du monde » ne sont pas de celles qu'on peut cartographier aisément, contrairement à ce que pourraient laisser penser des cartes comme celle ci-dessous, empruntée à Wikipédia.

¹ L'assassinat, le 26 janvier 2011, en Ouganda, du militant de la cause homosexuelle David Kato, est venu rappeler cruellement à quel point.



Législation sur l'homosexualité, carte téléchargée de Wikipédia (article homosexualité), le 16 mars 2011

L'homophobie est présente partout, en Occident comme ailleurs, dans les grandes villes comme ailleurs, et présupposer qu'on y échappe en vertu des qualités « inclusives » de certains espaces particuliers revient à succomber à un leurre, car le fait d'habiter un des « pays bleus » censément tolérants ne met nullement à l'abri des discriminations ou violences.

Le deuxième titre auquel le géographe soucieux de justice est amené à s'intéresser à cette question de l'orientation sexuelle, c'est parce qu'il est, plus que tout autre praticien des sciences sociales, interpellé par la revendication formulée par les groupes militants LGBTQ, d'une « place », d'une « visibilité », d'un « droit à la ville », qui ne sont pas que métaphoriques : ils renvoient en effet à la possibilité de vivre sans avoir à cacher un aspect de leurs identités et de leurs pratiques, de voir reconnaître leur légitimité dans l'espace public, sans s'exposer aux violences de divers ordres. Les géographes anglophones ont depuis longtemps œuvré à montrer en quoi la ville, de son marché immobilier à ses lieux de rencontre, incarne le privilège de l'hétérosexuel, analysé en termes d'« hétéronormativité » (voir par exemple Hubbard, 2000). Dans beaucoup des textes rassemblés ici, les auteurs montrent les luttes quotidiennes des femmes, des gays, lesbiennes, bisexuels et transgenre face à l'exclusion ordinaire dans la ville.

Ce qu'ont en commun les revendications féministes et celles des groupes LGBTQ, c'est la dénonciation de leur « invisibilisation » dans l'espace public, longtemps dominé, toujours dominé par les mâles blancs hétérosexuels valides, qui ont historiquement constitué en « Autres » déviants ou anecdotiques, par rapport à la norme implicite qu'ils représentaient, tous ceux qui ne leur

ressemblaient pas ou ne partageaient pas leurs préférences sexuelles. Tout en proclamant l'universalité des droits de l'homme, ils s'aveuglaient aux discriminations subies par ceux qui n'étaient pas le sujet idéal-typique « Homme ».

Plusieurs des textes rassemblés dans ce numéro illustrent ces enjeux, et les « localisent » très fermement dans la société française, et plus précisément à Paris.

Nadine Cattan et Anne Clerval sont ainsi parmi les premières en géographie à explorer l'épineuse question de la moindre visibilité, dans cette ville, d'une homosexualité féminine qu'on ne peut pourtant supposer numériquement moindre que l'homosexualité masculine : nuanciant l'idée d'une moindre propension à « faire territoire » de la part des lesbiennes, elles montrent les mécanismes par lesquels les lieux lesbiens ont émergé et reflué dans la capitale, leurs liens complexes avec le soi-disant « havre » homosexuel (en fait majoritairement masculin) qu'est le Marais, et les ressources trouvées en ligne pour organiser des spatialités festives éphémères. A ceux qui trouveraient disproportionné l'usage de la notion de « justice spatiale » dans la revendication de lieux de rencontre ludiques, elles rappellent utilement à quel point de tels lieux jouent un rôle essentiel, sur le plan existentiel, pour une minorité ailleurs invisibilisée. Ces lieux prennent part à la résistance à la minorisation et à l'épanouissement individuel, même s'il convient bien sûr d'interroger le degré d'ouverture sociale de lieux essentiellement commerciaux, et pas forcément accessibles à toutes.

La réflexion plus ancienne et plus structurée sur les formes spatiales de la construction identitaire des gays a justement permis une interrogation de cette « commercialisation » des identités, et Marianne Blidon, comme Renaud Boivin, s'en font l'écho dans leurs textes. Marianne Blidon, mobilisant la notion de « reconnaissance » telle que théorisée par Taylor et Fraser en particulier, montre que si reconnaissance spatiale des gays et lesbiennes il y a, elle se fait sur un mode néolibéral chargé d'exclusions multiples en fonction de la classe et de la race. Dans le même ordre d'idées, Renaud Boivin montre comment les processus d'agrégation spatiale des gays dans le centre de Paris s'accompagnent de formes de gentrification, de ségrégation et d'auto-exclusion de la part de ceux qui se reconnaissent plus ou moins dans le modèle identitaire gay véhiculé par le Marais : les stratégies individuelles, de la distanciation à l'adhésion, varient considérablement en fonction des positions sociales. Il rejoint ainsi une critique de la normalisation de la figure du gay qui a été formulée par Lisa Duggan en termes d'« homonormativité », et il montre clairement les composantes spatiales de cette évolution.

Ces deux textes rejoignent donc chacun à leur manière la réflexion contemporaine sur l'intersectionnalité, la façon dont différentes formes de domination sont susceptibles de se cumuler, se recouper, ou au contraire de jouer en des sens différents, et montrent une possible lecture spatiale de la notion : des espaces qui manifestent et accueillent une forme de différence minoritaire (l'orientation sexuelle, par exemple) peuvent néanmoins s'avérer excluants vis-à-vis d'autres formes de différence, liées à la catégorie socio-économique, au fait d'être une femme, ou un(e) transsexuel(le), ou d'appartenir à une minorité racialisée.

Le texte de Bettina Van Hoven s'intéresse à ce que des construits essentiellement hétérosexuels de la masculinité peuvent produire en termes d'injustice spatiale : dans tous les pays, une large majorité de la population carcérale est constituée d'hommes, et pour des crimes identiques les femmes risquent moins l'emprisonnement qu'eux. Face à cette « injustice spatiale », comment se constituent des masculinités emprisonnées, quels rôles sont endossés par les détenus pour s'accommoder de la détention ? Ce que montre le texte, c'est comment la masculinité se négocie pour ces populations marginalisées et systématiquement exclues, dans un environnement où le sens de citoyenneté et l'appartenance sont circonscrits spatialement. Pour Bettina Van Hoven, la prison met en cause les idées reçues sur la masculinité telles qu'elles s'expriment dans la culture du quotidien. Cet article joue un rôle clé dans le numéro parce qu'il met en lumière les normes associées à la masculinité et offre à ce titre un moyen de questionner le sujet masculin « idéal-typique » de nos univers urbains.

Le dilemme classique entre justice redistributive/justice comme reconnaissance parcourt la plupart des textes présentés ici. Le travail de Monique Bertrand sur les rôles joués par les femmes dans les marchés fonciers urbains d'Afrique montre à la fois la discrimination dont elles font l'objet en termes de propriété, un enjeu de redistribution, mais aussi et surtout, il interroge la façon dont les femmes, dans le discours des ONG et des organisations internationales, sont présentées comme acteurs du « local », se voient assigner une place dans la « proximité », mais ne se voient pas reconnaître de rôle politique à l'échelon national—clairement une question de déni de reconnaissance.

Deux des textes présentés ici s'appuient directement sur des théories de la reconnaissance, et il est intéressant de noter que l'un porte sur les droits des homosexuels en France, l'autre sur les femmes migrantes temporaires dans le Sud de l'Espagne. L'article de Marianne Blidon montre comment le cadre spatial proposé aux couples de même sexe contractant un PACS est en lui-même porteur d'une forme de reconnaissance, ou susceptible de leur donner le sentiment d'être des citoyens de seconde zone, exclus des formes rituelles, sociales et politiques, du mariage. Djemila Zeneidi démontre que les migrantes sont capables de supporter les pires formes de discrimination dans le travail, en échange de la reconnaissance qu'elles obtiennent comme pourvoyeuses d'un revenu pour leur famille, de même qu'elles supportent d'être cantonnées dans des baraquements sous surveillance, tant qu'elles ont la liberté de traverser la frontière et d'accéder à l'Europe.

Malgré ces convergences théoriques, on peut déplorer la ségrégation qui s'est instaurée, au gré des propositions de textes, entre d'une part des articles traitant plutôt de la question des femmes, et de différentes injustices spatiales qu'elles subissent, essentiellement dans des pays du « Sud », et d'autre part, les injustices subies par les minorités sexuelles, essentiellement dans les pays du « Nord » (même si le travail de thèse de Renaud Boivin, qui comporte des terrains au Mexique, permettra sans doute à l'avenir de dépasser une telle partition). Cette ségrégation risque de donner l'impression erronée qu'en France, les problèmes de sexisme seraient dépassés, et que ne se poseraient plus que des problèmes de reconnaissance et de visibilité des minorités sexuelles—et que par ailleurs, ces problèmes seraient des « luxes » que ne peuvent se permettre les pays plus pauvres. Nous souhaitons donc insister sur le fait que tel n'est certes pas le cas, et aussi mettre en garde contre l'auto-satisfaction de certains pays européens qui, de nos jours, prétendent que les seules formes de sexisme qui persistent sur leur territoire seraient le fait de minorités raciales (musulmanes en particulier), comme s'il s'agissait d'importations du Sud apportées par les immigrés.

Dans une perspective géographique, ceci rappelle qu'une approche scientifique suppose, non pas d'aller vérifier l'existence du sexisme, ou de l'homophobie, là où l'on présuppose qu'ils se trouvent (et là où la diabolisation ambiante de l'islam veut qu'on le cherche), mais de les débusquer là où ils se cachent (peut-être pas si efficacement que cela...), dans les institutions nationales, les lieux du pouvoir, la soi-disant « représentation nationale » qui n'est guère représentative de la diversité française.

Un colloque qui s'est tenu en janvier 2011 à Amsterdam proposait l'expression de « sexual nationalisms » pour analyser la tendance, dans beaucoup de pays européens, à formuler en termes sexuels les « valeurs » européennes qu'on oppose aux populations immigrées² ; il en est ressorti l'idée que, qu'un nationalisme se formule en termes intrinsèquement hétérosexuels, comme c'est le cas de la France, ou mette en avant les droits des homosexuels, comme c'est le cas aux Pays-Bas, la tendance commune est de rejeter sur l'Autre racialisé, de plus en plus systématiquement associé au musulman, un sexisme et une homophobie dont les Européens chrétiens seraient donc automatiquement blanchis. On peut ici rappeler utilement la remarque du spécialiste de la laïcité

² Voir le site web sexualnationalism.org

Jean Baubérot, lors de son audition par la commission parlementaire censée plancher sur « le port du voile intégral sur le territoire national », qui soulignait « le paradoxe qu'il y a, pour une assemblée constituée à 80% d'hommes, issus de partis qui paient pour ne pas avoir à respecter la loi sur la parité, à faire la leçon à l'islam » (p. 428 du Rapport « Raoult », remis à l'Assemblée le 26 janvier 2010).

« The personal is political » : ouvrir des espaces de subjectivation politique

On pourrait s'attendre à ce que les groupes féministes soient vigilants à l'égard de tels faits. En fait, comme l'a rappelé Susan Faludi dans une préface récente à une réédition de son ouvrage de 1991, *Backlash*, le féminisme occidental semble avoir perdu son chemin en route, et avoir été victime du même mouvement de commercialisation que certains des articles rassemblés ici décrivent dans le mouvement LGBT:

« Dans les années qui se sont écoulées depuis la renaissance du féminisme dans les années 70, les Etats-Uniennes ont parcouru tant de chemin que nous n'avons plus rien en commun avec les vies de nos grand'mères. Nous avons remporté tant de batailles, surmonté tant de barrières, que les changements obtenus par les mouvements de femmes sont vus comme irréversibles, y compris par les opposants les plus fervents du féminisme. Mais, alors que nous approchons de la ligne d'arrivée, nous les femmes, nous nous laissons distraire. Nous nous arrêtons pour récolter des colifichets brillants tendus par un admirateur. Cet admirateur, c'est le marché, et les colifichets, ce sont les fruits d'une culture commerciale, qui s'est approprié le langage de la libération comme nouvel outil puissant de domination (...) Nous vivons une époque dans laquelle les fondements mêmes du féminisme ont été reformulés en termes commerciaux. » (Faludi, 2006: XIV).

On ne peut certes balayer d'un revers de main l'importance qu'a pu avoir l'acquisition de l'autonomie financière pour les femmes. Dans son texte sur les migrantes marocaines, Djemila Zeneidi souligne que pour ces femmes, l'acquisition de biens matériels tels que le téléphone portable et le sac à main, le fait d'avoir un compte en banque à leur nom, fonctionnent comme symboles puissants d'autonomie et contribuent à leur estime d'elles-mêmes. Mais l'émancipation des femmes ne peut pour autant se résumer à leur aptitude à brandir une carte de crédit dans des boutiques de mode, comme voudraient nous le faire accroire les magazines féminins.

Un autre des égarements du féminisme, ou de certains de ses courants, français en particulier, c'est de s'être laissé instrumentaliser par les gouvernements actuels dans une croisade contre les foulards islamiques. En cela, il semble oublier ses luttes historiques contre le soutien-gorge ou les talons hauts comme symboles de subordination féminine, et le fait qu'on accepte maintenant l'idée que ces symboles sont en fait susceptibles d'être réappropriés comme participant d'un pouvoir féminin par celles qui choisissent de les porter.

Les images des manifestations dans les pays arabes et en Iran qui ont eu lieu au cours des premières semaines de 2011 ont été l'occasion de voir dans les foules des femmes voilées aux côtés des hommes, comme une invitation à repenser les stéréotypes des « femmes musulmanes » victimes, incapables d'agir et de parler. Le texte de Lucia Dorenberger, dans la rubrique Espace public, revient sur la place des femmes dans l'espace public iranien, généralement, et interroge la place iconique conférée à la « martyre » Neda lors des manifestations de 2009 : pourquoi l'image d'une jeune femme victime, et vraisemblablement présente par hasard dans la manifestation, a-t-elle été privilégiée par rapport à celle des nombreuses militantes actives ? Or, non seulement il y en a eu beaucoup, mais elle parlent, et cet article comme les autres donne la parole à ces nombreuses femmes dont on estime si souvent, en Europe de l'Ouest, que leur foulard parle pour elles et qu'elles ne peuvent rien avoir à dire d'audible.

Safaa Monqid rapporte les paroles de femmes des quartiers défavorisés de Rabat, qui disent les nombreux obstacles rencontrés dans leur mobilité quotidienne et les difficultés qu'elles ont à

surmonter pour faire valoir leur droit à la ville (difficultés d'ordre économique autant que liées aux normes sociales qui les confinent dans la proximité), mais elle montre aussi le riche investissement de l'espace du quartier, qui fonctionne comme une ressource pour elles, et les stratégies employées par les plus jeunes pour négocier leur accès au centre-ville.

Djemila Zeneidi aussi rapporte les propos de Marocaines, celles qui servent de cobayes humains à une politique d'« immigration choisie » vantée au sein de l'UE, celle des « contrats en origine » qui permettent de faire venir dans le sud de l'Europe, le temps d'une récolte, une main d'œuvre corvéable à merci et jetable à volonté, féminine en priorité (car on la veut docile) et chargée de famille de préférence (car une mère n'abandonnera pas ses enfants au pays). Alors que la chercheuse s'insurge des conditions déplorables dans lesquelles on fait vivre et travailler ces femmes, celles-ci dénoncent avant tout comme injuste le fait de n'être pas embauchées à nouveau pour la saison suivante, qui les prive d'une expérience migratoire malgré tout gratifiante pour elles. Comme on l'a vu, plusieurs textes présentés ici mobilisent différentes théories de la reconnaissance, de Taylor à Honneth, et de fait, les « minorités sexuelles », celles qui participent de ce qu'on appelle dans le contexte états-unien l'« identity politics », sont parmi celles qui se sont mobilisées, aux côtés des « minorités raciales », pour réclamer cette « reconnaissance ».

Nancy Fraser a souligné à juste titre, dans le contexte états-unien, les dangers du « modèle identitaire » : occultation des enjeux économiques, et risque d'essentialisation d'identités elles-mêmes parcourues par des clivages (bien mis en évidence par les Black Feminists, par exemple, ou les mouvements queer). Elle a rappelé que les théories de l'identité, se fondant sur des analyses psychologiques pleinement convaincantes à l'échelle de l'individu, deviennent problématiques appliquées aux groupes. Elle a proposé de dépasser cette opposition par un modèle « statutaire » de la justice, qui fait de la parité de participation (politique) le critère de la justice, susceptible d'emporter tout le reste : il s'agit alors d'égalité institutionnelle. L'exemple qu'elle utilise pour illustrer ce point est pertinent ici, puisqu'elle montre que sans un droit au mariage, les couples de même sexe subissent une injustice statutaire par rapport aux couples de sexe opposé. Il ne s'agit pas d'une lutte pour des droits spécifiques qui seraient liés à une identité particulière, mais d'une demande de reconnaissance en tant qu'égal et que membre à part entière du corps social et politique.

L'idée que la reconnaissance de « communautés » diverses est une atteinte à la justice sociale plutôt qu'une de ses parties intégrantes est monnaie courante en France, où prévaut une perspective universaliste. C'est sans doute pour cela, par exemple, que le livre polémique de l'auteur états-unien Walter Benn Michaels, *The Trouble with Diversity* (2006), ait été traduit en français sous le titre *La diversité contre l'égalité*.

Ce titre qui, dans sa version française, oppose diversité et égalité, est assez caractéristique de la façon française de renvoyer dos à dos les formes de domination, et de voir les minorités comme en concurrence les unes avec les autres. Mais dans le contexte français, comme le montrent Didier et Eric Fassin, ce ne sont pas tant des « identités » qui demandent leur reconnaissance que les discriminations ; cette différenciation permet d'introduire la notion de « minorité », « catégorie naturalisée par la discrimination » selon la définition qu'en donnent Fassin et Fassin (2006, p. 251). Ils soulignent aussi l'importance de ce qui a été analysé comme le « paradoxe minoritaire », l'obligation de « parler *en tant que* pour refuser d'être traité *comme* » (2006, p. 253), ou dans les termes de Joan Wallach Scott, « la nécessité d'affirmer *et* de refuser à la fois la différence » (Scott, 1996, citée in Fassin et Fassin, 2006, p. 252).

Jacques Rancière fournit une issue élégante à ce paradoxe français et montre qu'« on peut sortir du débat sans issue entre universalité et identité », en se souvenant que « le seul universel politique est l'égalité » (1998, p. 116). Il poursuit :

« Quand des groupes victimes d'une injustice entrent dans le traitement d'un tort, ils se réfèrent généralement à l'humanité et à ses droits. Mais l'universalité ne réside pas dans les concepts ainsi

invoqués. Elle réside dans le processus argumentatif qui démontre leurs conséquences, qui dit ce qui résulte du fait que l'ouvrier est un citoyen, le Noir un être humain, etc. » (p. 116).

Il importe de se souvenir que « (l)a construction de ces cas de l'égalité n'est pas l'œuvre d'une identité en acte ou la démonstration des valeurs spécifiques d'un groupe », mais « un processus de subjectivation » (p. 118). La revendication n'est donc pas celle de droits spécifiques pour les femmes, ou pour les minorités sexuelles ou raciales, en vertu de leur identité ou de leur spécificité, mais celle d'une reconnaissance de l'égalité, et du statut de sujet politique à part entière, pour chacun des membres de ces groupes. La logique de la subjectivation politique est qualifiée d'« hétérologie », ou « logique de l'autre » parce qu'« elle n'est jamais la simple affirmation d'une identité, elle est toujours en même temps le déni d'une identité imposée par un autre » (p. 121).

La contribution de ces auteurs à la pensée de la justice spatiale paraît multiforme. D'abord, il semble que l'un des critères de la fameuse « parité de participation », c'est la visibilité en public, telle que revendiquée par les femmes et les groupes LGBT, et que les stratégies spatiales soient cruciales pour établir l'égalité, ou « traiter un tort ». De plus, ce qui semble être en jeu, dans les termes de Rancière, c'est la construction d'un « espace de subjectivation », un espace où exister politiquement et se faire entendre comme égal. Cet espace n'est pas pure métaphore mais en fait, comme le démontrent les articles rassemblés ici, un espace matériel, souvent l'espace public de la ville, une « place à soi » dans la ville.

Remerciements

Je tiens à remercier Teresa Dirsuweit pour sa contribution à la coordination de ce numéro. Je remercie aussi Philippe Gervais-Lambony d'en avoir lancé l'idée, et tous ceux qui ont aidé à sa réalisation à des titres divers : Laurent Chauvet, Melanie Mauthner et Muriel Froment-Meurice pour les traductions, Lynda Amara, Aurélie Quentin, Karine Ginisty et Frédéric Dufaux pour l'aide technique à la préparation des textes et à la mise en ligne.

A propos de l'auteur : Claire HANCOCK, Lab'Urba, Université Paris Est-Créteil

Pour citer cet article : Claire HANCOCK, « Genre, identités sexuelles et justice spatiale » [“Gender, sexual identities and spatial justice”, traduction : Claire Hancock], **justice spatiale | spatial justice**, n° 03 mars | march 2011, <http://www.jssj.org>

Bibliographie

FALUDI S., *Preface to the 15th anniversary edition of Backlash. The Undeclared War on American Women*, Three Rivers Press (CA), 2006.

FASSIN D., FASSIN E. (dir.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris : La Découverte, Cahiers libres, 2006.

FRASER N., « Rethinking Recognition », *New Left Review*, n°3, pp. 107-120, May- June, 2000.

PURCELL M., « Excavating Lefebvre: The right to the city and its urban politics of the Inhabitant », *GeoJournal*, (58), 99-108, 2002.

RANCIERE J., *Aux bords du politique*, Paris : Gallimard, Folio Essais, 1998. (First edition 1992, translated as *On the Shores of Politics*, London ; New York: Verso, 1995.)

SCOTT J. W., *Only Paradoxes to Offer: French Feminists and the Rights of Man*, Cambridge ; London: Harvard University Press, 1996.

SCOTT J. W., *Sexularism*, The Robert Schuman Centre Distinguished Lecture, European University Institute, Florence, Italy, 23 April 2009.